



Mémoire déposé au BAPE
dans le cadre de l'audience publique sur
L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes



Mai 2021

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire exécutif	P. 2
Présentation de Ricova	P. 4
Mise en contexte	P. 6
Syndrome « pas dans ma cour »	P. 8
Favoriser des synergies dans un lieu unique	P. 11
Une réflexion sur les contrats	P. 12
Vers la fin de la concurrence déloyale?	P. 14
Conclusion	P. 16

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Ricova, une entreprise de propriété entièrement québécoise totalement intégrée, de la cueillette au transport en passant par le traitement et la valorisation de matières, s'est forgé une réputation enviable au fil des années qui assure toutes les étapes de la chaîne de recyclage, au Québec comme ailleurs.

Les réformes actuelles et à venir du gouvernement du Québec, visant à réduire de 50 % d'ici 2025 les 17 000 tonnes de déchets quotidiennement enfouis dans les sites du Québec, demanderont la collaboration et l'engagement de tous les acteurs concernés sur la question des résidus ultimes. Par son expérience, Ricova estime faire partie de la solution.

Comme plusieurs grandes entreprises œuvrant dans le secteur environnemental, Ricova se heurte à un phénomène important, le syndrome « pas dans ma cour », qui nuit au développement des affaires, et qui s'est insidieusement incrusté dans la gestion municipale. Les municipalités et les citoyens ont encore beaucoup de difficulté à accueillir certains types d'infrastructures dans leurs parcs industriels.

Ricova croit que l'intégration sur un même site des infrastructures et des opérations de tri, de conditionnement et de recyclage (y compris le compostage et la biométhanisation) et d'élimination sur un même site, augmenterait l'efficacité de la déviation.

De plus, les municipalités ou les entités chargées de contrôler les volumes de matières premières devraient prévoir des contrats à plus long terme avec les transformateurs. Le ministère de l'Environnement et les municipalités devraient, du coup, accélérer le processus de réponse aux besoins des opérateurs de recyclage, en accordant la priorité aux projets et aux besoins d'investissement dans le recyclage.

Enfin, notre industrie est plus mûre et doit être traitée plus équitablement. Au chapitre du soutien financier, il faut donc cesser de favoriser les organismes à but non lucratif (OBNL), qui avaient leur raison d'être à une certaine époque mais dont le modèle d'affaires est appelé à changer, dans le contexte de la responsabilité élargie du producteur.



PRÉSENTATION DE RICOVA

En affaire depuis 2001, Ricova est une entreprise qui compte une solide expérience dans l'industrie du recyclage. Son président, M. Dominic Colubriale, est en affaire dans ce secteur d'activités depuis 35 ans.

Seule entreprise de propriété entièrement québécoise totalement intégrée, de la cueillette au transport en passant par le traitement et la valorisation de matières, Ricova s'est forgé une réputation enviable au fil des années qui assure toutes les étapes de la chaîne de recyclage, au Québec comme ailleurs.

Ricova réunit toutes les activités de collecte des déchets et des matières recyclables avec une flotte comptant plus de 125 camions. L'entreprise exploite quatre centres spécialisés dans le tri, dont les deux plus gros au Québec, ceux de Lachine et de Saint-Michel, et la valorisation de matières recyclables de toutes catégories – carton, papier mixte, plastique, métaux et verre.

Par son savoir-faire et son expertise, Ricova contribue de manière très concrète à la collecte, la mise en valeur et la commercialisation d'une très grande partie des produits de recyclage de bon nombre de centres de tri au Québec.

Tout en comptant sur un important réseau d'affaires diversifié, l'organisation travaille aussi sans relâche à trouver des marchés pour l'utilisation des matières recyclables, partout dans le monde. Ricova offre, ainsi, aux autres centres de tri, aux entreprises et aux citoyens en général de nouveaux débouchés.

À l'aube de son 20^e anniversaire, Ricova continue à investir dans l'ensemble de ses processus visant l'intégration de ses activités pour s'assurer de pouvoir contrôler en permanence les coûts et le flux de transfert des matières recyclables

vers des débouchés plus flexibles face aux multiples changements dans les marchés.

De tels objectifs s'inscrivent, entre autres, dans le contexte de la Stratégie de valorisation de la matière organique, dévoilée en juillet 2020, par le gouvernement du Québec. Celui-ci s'est d'ailleurs doté de cibles très ambitieuses sur la manière dont le Québec veut gérer ses matières organiques d'ici 2030.

À l'heure actuelle, les matières organiques constituent environ 60 % des 5,8 millions de tonnes de matières résiduelles éliminées chaque année au Québec. Ce secteur représente également le cinquième émetteur de GES en importance au Québec. Il est responsable de l'émission d'environ 4,55 millions de tonnes d'équivalent CO² par année.

Pour Ricova, la mise en place et le déploiement de la Stratégie de valorisation de la matière organique est essentielle. Non seulement elle est propice à la relance économique post-COVID-19, mais elle est également très importante contre la lutte aux émissions de gaz à effet de serre.

Parce que chaque geste compte.

MISE EN CONTEXTE DU MÉMOIRE

En décembre 2020, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette, a mandaté le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) la mission de tenir une enquête et une audience publique portant sur *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes*.

Dans sa lettre mandant le BAPE datée du 16 décembre 2020, le ministre lui demande d'effectuer une réflexion approfondie sur la disposition des résidus ultimes sur l'ensemble du territoire québécois. Il s'agit spécifiquement de :

- dresser le portrait actuel de l'élimination des résidus ultimes, la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement, la répartition des installations par MRC et communautés métropolitaines (incluant la quantité de matières générées et éliminées à l'extérieur du territoire);
- dresser le portrait de la capacité d'élimination anticipée pour les 20 prochaines années, les capacités résiduelles d'accueil des matières par lieu, le nombre et la capacité des installations d'élimination prévues et la répartition de ces installations sur le territoire.

De plus, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale visant à combler les écarts entre la capacité d'élimination anticipée et les besoins, le ministre demande également de :

- réaliser une cartographie des parties prenantes intégrant les rôles et les préoccupations des différents intervenants (population, paliers gouvernementaux, secteur privé) par rapport à la gestion des résidus ultimes;
- analyser les méthodes d'élimination ou de traitement existantes ainsi que les technologies et mécanismes innovants notamment ceux utilisés ailleurs

- dans le monde et dont le Québec pourrait s'inspirer pour récupérer des sources d'énergie ou des matières tout en favorisant les principes de l'économie circulaire et la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- évaluer des mesures, solutions ou exigences visant à assurer une meilleure gestion des résidus ultimes en tenant compte des divers contextes régionaux;
 - déterminer les conditions favorables à l'acceptabilité sociale des différentes options analysées, en s'appuyant sur les meilleures pratiques.

Pour Ricova, participer à cette commission du BAPE constitue une opportunité pour contribuer, avec une expertise pertinente, à la réflexion sur la gestion des résidus ultimes en favorisant, entre autres, les principes de l'économie circulaire et la réduction de gaz à effet de serre (GES).

Nous sommes convaincus que les réformes actuelles et à venir du gouvernement du Québec, visant à réduire de 50 % d'ici 2025 les 17 000 tonnes de déchets quotidiennement enfouis dans les sites du Québec, demanderont la collaboration et l'engagement de tous les acteurs concernés sur la question des résidus ultimes; il va sans dire que Ricova souhaite faire partie des pistes de solutions qui seront préconisées.

Notre expérience permet d'optimiser grandement nos opérations et obtenir davantage de valeur pour les matières recyclées. Pour Ricova, ces matières représentent plus de 80 % de ce qui est collecté et transporté.

SYNDROME « PAS DANS MA COUR »

Pour atteindre les objectifs du gouvernement du Québec, les partenaires du secteur privé, comme Ricova, se heurtent depuis plusieurs années un phénomène de plus en plus en vogue, celui du syndrome « pas dans ma cour ». Il existe ainsi un paradoxe qu'il faut mettre en lumière.

En effet, une très grande majorité des Québécois sont conscients des efforts à faire pour protéger l'environnement, dont le recyclage. **Cependant, le syndrome « pas dans ma cour » s'est insidieusement incrusté dans la gestion municipale, parce que les municipalités et les citoyens ont encore beaucoup de difficulté à accueillir de telles infrastructures dans leurs parcs industriels.**

Le Québec a en effet connu ces dernières années un important accroissement de ce phénomène de contestation structurée dont l'intensité amène, parfois, plusieurs municipalités à souffrir d'une tendance à l'immobilisme.

**Dans le même ordre d'idée, des entreprises peuvent craindre
d'investir temps et argent dans un projet qui pourrait ne
jamais voir le jour, en raison de l'opposition locale.**

Si ces entreprises ont un devoir d'explication et d'acceptation sociale, il n'en reste pas moins que seules les plus grandes organisations ont la capacité de mettre une grande énergie pour lutter contre ce qui est, parfois, des préjugés qui peuvent être facilement démontés par des démonstrations factuelles : odeurs, bruits, camionnage, etc., tout peut être expliqué.

Une bonne communication par la municipalité viendra soutenir les efforts de l'entreprise qui souhaite contribuer, par ses affaires, à la saine gestion des matières résiduelles... et rares sont celles qui souhaitent volontairement faire fi du voisinage! Généralement, ces « cowboys » ne restent pas en affaires longtemps.

Devant les enjeux environnementaux de plus en plus préoccupants auxquels nous faisons face, nous sommes d'avis que les municipalités doivent être plus disposées à accepter des permis pour promouvoir davantage les centres de recyclage ou de transbordement pour construire les infrastructures appropriées.

À moins d'une impulsion provenant du politique, il faut trouver des moyens visant à accorder plus de flexibilité de la part des municipalités pour accorder des permis de recyclage et d'exploitation de stations de transfert dans les régions qui en ont besoin. Les municipalités concernées pourraient, ainsi, obtenir des compensations pour respecter et responsabiliser leurs citoyens.

Il restera toujours des résidus avec lesquels on ne peut rien faire et qui doivent inévitables être enfouis, comme certains résidus de construction ou ceux nommés « déchets ultimes ».

Par contre, l'expertise de Ricova pour le recyclage et la valorisation des matières recyclables fait en sorte que plusieurs déchets – carton, papier mixte, plastique, métaux et verre – que nous traitons peuvent être détournés des différents sites pour être utilisés proprement.

Prenons le plastique, par exemple. Il est vrai que le plastique est l'un des produits les plus recyclables, mais il est très difficile à recycler, simplement à cause des différents produits chimiques mélangés.

Selon les données recensées par la Commission, chaque année, les Canadiens jettent trois millions de tonnes de déchets plastiques. Seuls 9 % de ces déchets sont recyclés, ce qui signifie que la grande majorité d'entre eux finissent dans des sites d'enfouissement, et qu'environ 29 000 tonnes de plastique se retrouvent dans notre environnement naturel.

Sans négliger l'impact des autres matériaux, Ricova croit que les matières plastiques méritent une plus grande attention. La plupart des 8 % de matières qui sont rejetées des centres de tri, 60 à 70 % de ce qui se trouve dans ces ballots de déchets, sont des films plastiques impossibles à recycler, simplement parce qu'ils sont très sales ou parce qu'il y a plusieurs couches de plastique de différents degrés de fusion mélangées.

Par le passé, nous avons d'ailleurs essayé, à plusieurs reprises, de faire affaires avec des cimenteries pour qu'elles consomment ce produit comme combustibles dans leurs opérations. Elles nous ont dit être très intéressées par ce produit, mais le gouvernement freine cette occasion de valorisation d'un déchet ultime en raison des restrictions sur les émissions de carbone.

Une plus grande flexibilité du milieu politique apporterait très certainement de nombreuses opportunités fort prometteuses pour le Québec la valorisation des déchets plastiques, au lieu de les envoyer dans les sites d'enfouissement. Il s'agit ici d'une solution visant à assurer une meilleure gestion des résidus ultimes.

Ricova est donc d'avis qu'il faut davantage de flexibilité dans les politiques environnementales, à un niveau qui peut se comparer à d'autres pays, comme la Suède, par exemple, et qui est définitivement un exemple du monde vert.

En somme, le soutien du gouvernement, en facilitant l'obtention de permis, est nécessaire par l'obtention d'aides financières, de subventions et/ou de prêts sans intérêt.

Il serait également pertinent de mettre en place des mécanismes pour faire en sorte que les municipalités régionales de comté (MRC) puissent s'associer à des parcs d'investissement de recyclage appropriés, notamment en région.

FAVORISER DES SYNERGIES DANS UN LIEU UNIQUE

L'intégration sur un même site des infrastructures et des opérations de tri, de conditionnement et de recyclage (y compris le compostage et la biométhanisation) et d'élimination sur un même site augmenterait l'efficacité de la déviation.

Ricova pense d'ailleurs que c'est l'avenir et que c'est la manière la plus intelligente d'avancer pour maintenir des coûts bas. **Le fait d'avoir un parc de recyclage central dans une seule région, où tous les matériaux recyclés, les déchets commerciaux et industriels, le verre, les déchets résidus de construction, rénovation et démolition, les déchets résidus verts et ainsi que le compost sont rassemblés sur un seul site, comporte un grand avantage pour les contribuables.**

En plus de réduire les coûts de traitement, tout étant géré sous un même toit, un tel projet permettrait aux municipalités locales d'économiser des millions de dollars en frais de transport supplémentaires qu'elles doivent payer aux collecteurs pour acheminer les matériaux vers d'autres régions, simplement parce qu'ils n'ont aucun moyen de déposer ces matériaux dans leur région.

Toutes ces économies de transport se traduiront également par une réduction des investissements et d'entretien de nos routes, ainsi que par une réduction globale des émissions de carbone en raison de la diminution des déplacements.

UNE RÉFLEXION SUR LES CONTRATS

D'autre part, les matières premières sont les facteurs clés de la durabilité de tout investissement dans le recyclage. Les municipalités ou les entités chargées de contrôler les volumes de matières premières devraient prévoir des contrats à plus long terme avec les transformateurs.

Le ministère de l'Environnement et les municipalités devraient, du coup, accélérer le processus de réponse aux besoins des opérateurs de recyclage, en accordant d'abord la priorité aux projets et aux besoins d'investissement dans le recyclage, au même titre que ceux faits dans le réseau de la santé ou dans le secteur de l'éducation.

Ricova croit aussi que les contrats entre l'entreprise privée et les municipalités devraient être offerte d'une durée minimale de cinq ans. Trois, deux, voire même une année ne permet pas d'amortir le coût très important des équipements.

Si une entreprise ne traite pas au moins 60 000 tonnes par an, elle ne générera pas suffisamment de revenu par la valorisation des matières triées, les opérations de tri étant, avant tout, une question de volume. **Il est important que le gouvernement réalise que le volume est vital pour la survie de l'entreprise privée afin qu'elle reste compétitive.**

Ainsi, nous proposons que si les volumes sont inférieurs ou égaux à 10 000 tonnes par an, l'offre devrait porter sur une période de trois à cinq ans; de 10 000 à 25 000 tonnes par an, ils devraient être au minimum de cinq ans; et pour plus de 25 000 tonnes, le contrat devrait durer au moins 10 ans.

Ricova juge que toute région capable de fournir un minimum de 60 000 tonnes par an doit avoir besoin d'un centre de recyclage local. Or, si une région ne dispose

pas de ces 60 000 tonnes par an dans un rayon d'au moins 100 kilomètres, la municipalité ou la municipalité régionale de comté (MRC) doit s'efforcer de mettre en place des stations de transfert locales et de faire des offres intéressantes pour que les matériaux transférés puissent être renvoyés vers des centres de recyclage plus grands et plus efficaces. L'avantage de cette solution serait que le prix moyen de la transformation diminuerait partout au Québec.



VERS LA FIN DE LA CONCURRENCE DÉLOYALE?

La situation décrite plus haute n'est pas sans rappeler l'exemple de ce qui s'est produit en février 2021. Le nouveau Centre de tri de Saguenay coûtera, en effet, 18 millions \$ de plus que prévu. En effet, les élus de cette région ont autorisé, cet hiver, un règlement d'emprunt de 38 millions \$ - de l'argent directement qui vient de la poche des contribuables – pour la construction et l'aménagement du nouveau centre de tri de matières recyclables qui gèrera 22 tonnes par an.

C'est insensé, car le coût de la transformation pour cette région sera très élevé et les contribuables devront finalement le payer. Ricova considère que c'est injuste pour les plus petites communautés qui veulent recycler, et qui doivent payer des coûts élevés pour des décisions inefficaces. C'est dépenser beaucoup d'argent des contribuables pour payer leurs employés et leur équipement dans le seul but de concurrencer l'entrepreneur privé.

Notre industrie est plus mûre et doit être traitée plus équitablement. **Au chapitre du soutien financier, il faut donc cesser de favoriser les organismes à but non lucratif (OBNL), qui avaient leur raison d'être à une certaine époque mais dont le modèle d'affaires est appelé à changer, dans le contexte de la responsabilité élargie du producteur.** Nous sommes tous dans le même secteur et la situation vécue au Saguenay crée une concurrence déloyale qui tue la motivation des entrepreneurs à continuer à développer et à créer des solutions dans l'industrie du recyclage.

Une fois de plus, la durée des programmes de recyclage offerts doit encourager à faire de meilleurs investissements et améliorer les installations de recyclage de la part de l'entreprise privée.

Il faut miser davantage sur l'innovation pour permettre au secteur privé de se démarquer sur le marché et démontrer,

ainsi, leur capacité à faire face aux enjeux auxquels l'industrie est aujourd'hui confrontée.

Quoi qu'il se soit passé ces trois dernières années, notamment avec la crise du recyclage que nous avons vécu depuis 2018, c'est probablement une chose qui n'arrive qu'une fois par siècle. Il est de l'avis de Ricova que tous les programmes de recyclage résidentiel d'Amérique du Nord ont été construits sur la base de la consommation chinoise. Les Nord-Américains ont eu tort de croire que cela allait durer éternellement. Il est très possible que cette crise ait engendré des difficultés ces deux dernières années, mais il faut aujourd'hui en tirer des leçons.

La raison pour laquelle des entreprises privées ont eu des problèmes financiers ou ont fait faillite à la suite de cette crise est due aux contrats dans lesquels ils étaient aux prises. Il était très injuste que les municipalités ne soient pas flexibles avec les entreprises privées à renégocier ces contrats. Ricova croit, durant cette crise, qu'il était injuste, surtout au Québec, que le gouvernement ait permis aux OBNL de renégocier leurs contrats, mais pas aux entreprises privées.

Ricova est d'accord sur le fait qu'à l'avenir, il doit y avoir un prix pour le traitement du matériau et une structure de prix qui montrerait les bénéfices au-delà d'un certain montant de dollars moyens par tonne. C'est la seule façon équitable de gérer ces contrats, car les marchés du contenu des matériaux recyclés sont imprévisibles sur les prix.

CONCLUSION

Les résultats de cette commission d'enquête, qui seront contenus dans le rapport devant être déposé au plus tard le 22 décembre 2021, ne doivent pas être une fin en soi. Les éléments apportés dans ce mémoire et dans tous ceux qui auront été portés à l'attention du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre de cette enquête doivent permettre au gouvernement du Québec d'entamer sans tarder une réflexion majeure sur la disposition des résidus ultimes sur l'ensemble du territoire québécois.

Pour y arriver, un vaste mouvement de changement doit s'opérer et il importe de mettre en place, dès que possible, les bons éléments au bon endroit à l'intérieur. Par son expérience, Ricova croit d'ailleurs faire partie de la solution.

Cet exercice auquel s'est adonné le BAPE a clairement démontré la volonté des partenaires est présente et tangible, il s'agit donc de tabler sur cet enthousiasme pour démarrer la mise en place des outils.

Par ailleurs, les différentes actions nécessaires à la réforme de la gestion des résidus ultimes visant à éclairer la prise de décision gouvernementale devront être réparties dans le temps selon un échéancier précis.

Ricova croit fermement et objectivement que cette démarche entamée au début de l'année 2021 donnera des résultats escomptés à court, moyen et long termes, grâce au soutien des partenaires, bien au-delà de l'aspect financier. Le Québec accuse un retard dans la planification des besoins en gestion des matières résiduelles. Il existe pourtant, chez nous, des pistes de solutions.

Chaque geste compte, mais nous sommes convaincus que chaque intervenant doit devenir, à sa manière, un ambassadeur des matières résiduelles et cette campagne menée par le BAPE cherche à inclure la vision de tous.

